

**Arrêté du 7 février 2014 portant cessation de fonctions et nomination  
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Saint-Maur-des-Fossés  
NOR : JUSB1403589A**

La garde des sceaux, ministre de la justice

*Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;*

*Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;*

ARRÊTE

**Article 1**

Il est, à compter de la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de Mme Sylvie MOLINA (JOLIVET), greffière du 2ème grade, en sa qualité de régisseuse titulaire, au tribunal d'instance de Saint-Maur-des-Fossés.

**Article 2**

Mme Sylvie FRANCOIS (BRIARD), greffière du 2ème grade, est, à compter de la date de passation des comptes, nommée régisseuse titulaire, au tribunal d'instance de Saint-Maur-des-Fossés.

**Article 3**

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Paris, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 7 février 2014.

La garde des sceaux, ministre de la justice,  
Par délégation la chef du bureau des carrières  
et de la mobilité professionnelle,

**Marie-Noëlle DEHOUCK**